

Journées Patrimoine écrit
« Patrimoine écrit et Recherche »

Les recherches dans le domaine des archives

Benoît JULLIEN

Statistiques Archives de France 2009

documents conservés (en km/linéaires)	3244 km/l
lecteurs inscrits	225 887
séances de travail	736 863
documents communiqués	2 751 568
consultation sur internet de documents numérisés (nombre de visites)	30 000 000
consultation sur internet de documents numérisés (nombre de pages vues)	1 400 000 000



















loi du 7 messidor an II (25 juin 1794)

article 37

« Tout citoyen pourra demander dans tous les dépôts, aux jours et heures qui seront fixés, communication des pièces qu'ils renferment. Elle leur sera donnée sans frais et sans déplacement et avec les précautions convenables de surveillance ».

Code du patrimoine (art. L 211-2)

« La conservation des archives est organisée dans l'intérêt public, tant pour les besoins de la gestion et de la justification des droits des personnes physiques ou morales, publiques ou privées, que pour la documentation historique de la recherche ».